



REGLEMENT PARTICULIER



Tournoi National « BCNoisiel 1 » – 23 et 24 Février 2019

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

Article 1 : Autorisation

1.1 Le tournoi national est autorisé sous le numéro 18.LIFB.77/TL../003 (N° de dossier : 1802218)

Article 2 : Comité d'Organisation

2.1 Le tournoi national « BCNoisiel 1 » est organisé par le Badminton Club de Noisiel (BCN)

Article 3 : Lieu de la compétition

3.1 La compétition se déroulera à l'adresse suivante : Gymnase du COSEC (5 terrains) – Cours des 2 Parcs – 77186 NOISIEL

Article 4 : Juge-Arbitre

4.1 Le déroulement de la compétition sera placé sous le contrôle d'un juge-arbitre, Monsieur **ANEST Hugo**, désigné par le comité d'organisation. Ses décisions seront sans appel. Le juge-arbitre sera en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respectera pas un point des règlements cités à l'article 5.

4.2 Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel à tout moment au juge-arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 5 : Conditions de participation

5.1 Le tournoi se déroulera sous le format « Standard » et selon les règles de la FFBAD, des dispositions particulières de la LIFB et du règlement ci-après.

5.2 Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels techniques et conseillers d'équipe devront être connues.

5.3 Tout participant devra être en règle avec la FFBaD et devra être en possession de sa licence compétition.

Article 6 : Catégories

6.1 Cette compétition s'adresse à tous les joueurs et joueuses licenciés, des catégories « minimes », « cadets », « juniors », « séniors », « vétérans ».

Article 7 : Séries et tableaux

7.1 Seuls sont ouverts à la compétition les tableaux de double homme, double dame, et double mixte.

7.2 Les séries sont les suivantes : **R6/D7, D8/D9, et P10/P11.**

7.3 Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.

- 7.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réservera le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 7.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réservera le droit de fusionner des tableaux.

Article 8 : Inscriptions

- 8.1 Les joueurs pourront s'inscrire sur deux tableaux maximums.
- 8.2 La date limite d'inscription est fixée au **24 Janvier 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 8.3 La date du tirage au sort est fixée au 08 Février 2019. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 8.4 En double, l'inscription sera validée dans le tableau correspondant au classement hebdomadaire à la date d'arrêt du classement le plus haut d'un des deux joueurs de la paire. Un joueur ne peut se surclasser dans une série supérieure que si le classement de son partenaire correspond à cette série.
- 8.5 En cas de surnombre, seront sélectionnés les feuilles d'inscription acquittées des droits d'engagement selon leur ordre d'arrivée (cachet de la poste), conformément au mode standard. Le nombre d'engagés par tableau est limité, une liste d'attente sera mise en place pour pallier les éventuels forfaits signalés. Entre le 24 Janvier et le jour du tirage au sort, des inscriptions supplémentaires pourront être acceptées pour compléter certains tableaux.
- 8.6 Les frais d'engagement sont de **15€ pour un tableau**, et de **20€ pour deux tableaux**.
- 8.7 Les inscriptions accompagnées des frais d'engagement au moyen d'un chèque bancaire libellé à l'ordre du « BCN », sont à adresser à cette adresse : Mme Cattleya L. KEOPASEUTH – 3, mail Gérard Philipe – 77185 Lognes. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par internet. Un courriel de confirmation sera envoyé à réception du règlement.
- 8.8 En double, l'inscription ne sera validée qu'à réception des droits d'engagement et de la fiche d'inscription des deux partenaires. Dans le cas de deux fiches d'inscription distinctes envoyées à des dates différentes, la date retenue pour l'inscription de la paire sera la date d'envoi de la seconde fiche d'inscription. Toute évolution d'une paire de double ou de double mixte modifiera automatiquement la date d'inscription de la paire sauf en cas de force majeure (blessure, réquisition professionnelle...).
- 8.9 Toute modification ou annulation devra être faite par écrit par courrier électronique à l'adresse suivante : tournoi.bad.noisiel@gmail.com
- 8.10 Les droits d'inscription seront remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation d'employeur, etc...).
- 8.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées seront supportées par le club en cause.
- 8.12 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
- 8.13 Toute régularisation d'inscription pourra se faire le premier jour du tournoi, ou lors du jour de convocation du joueur.
- 8.14 Les convocations seront envoyées par courriel, à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation envoyée.

Article 9 : Forfaits

- 9.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **BCNoisiel 1** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 9.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi devra en faire part par courriel à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur sera remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur devra envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif devra également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif.
- 9.3 Si l'un des joueurs d'une paire de doubles devient défaillant, son partenaire devra notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien :
- Le joueur pourra proposer de lui-même un remplaçant ;
 - L'organisateur pourra, dans la mesure du possible, essayer de trouver et proposer un joueur pour compléter la paire.

Article 10 : Volants plumes homologués

10.1 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de la compétition, en vente sur place, devront être utilisés (**RSL Tournéy 3**). Ils seront en vente dans la salle.

Article 11 : Déroulement de la compétition

- 11.1 Les matchs pourront être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée (cf. Règlement Général des Compétitions). **Attention, très important** : seuls les horaires de convocations seront à prendre en compte (les horaires de matchs seront donnés uniquement à titre indicatif).
- 11.2 Tout joueur devra venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il sera convoqué. En cas de retard, le joueur devra contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 11.3 Tout joueur qui souhaitera s'absenter temporairement du gymnase en cours de compétition devra en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 11.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation devra se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 11.5 Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.
- 11.6 Les joueurs disposeront de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 11.7 Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 11.8 Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les conseillers d'équipe et le corps médical.

Article 12 : Dopage, médicaments, arrêt maladie

- 12.1 Toute personne qui sera en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
- 12.2 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sera prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 12.3 Tout joueur qui sera en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Article 13 : Vol, Perte

13.1 Le comité d'organisation déclinera toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 14 : Droit à l'image

14.1 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.

Article 15 : Adoption du règlement

15.1 La participation au tournoi « **BCNoisiel 1** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.